

DISCOURS DU MINISTRE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR A GENEVE

Excellences,

- Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations,
- Mesdames et Messieurs

Permettez-moi, d'exprimer à la fois notre immense joie mais aussi l'espoir que nous procure l'admission de l'OIM, notre institution commune, comme un organe spécialisé des Nations Unies. Le Gouvernement du Mali et l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels de même que les migrants, nos publics ciblés communs, saluent cette avancée et y voient une lueur d'espoir, une occasion d'être encore plus opérationnel afin d'offrir aux migrants de plus en plus vulnérables de réelles perspectives en matière de renforcement de résilience et de gestion durable des migrations.

Mesdames et messieurs,

Le Gouvernement du Mali exprime sa profonde reconnaissance à la communauté internationale pour les efforts multiples consentis d'abord dans le cadre des objectifs de développement du millénaire, lors des différentes crises que nous avons subies et tout récemment avec l'adoption des 17 objectifs qui constituent les cibles des objectifs du développement durable.

A travers ce mécanisme, ces précieux objectifs qui constituent les réponses les plus adaptées aux défis de développement de l'heure qui assaillent nos communautés.

Ces objectifs de développement durable cadrent avec les stratégies et programmes d'actions nationaux que sont principalement:

- la politique nationale de migration adoptée le 3 septembre 2014,
- le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018), élaboré à partir du Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (2012-2017), du Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014), du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018), du Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN), de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et des résultats des analyses contextuelles de l'état de la pauvreté, des inégalités et vulnérabilités et du développement humain. L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de **« promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les**

Objectifs de Développement Durable (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE) à l'horizon 2030 ».

Le document se décline en deux (02) axes préalables, trois (03) axes stratégiques, treize (13) domaines prioritaires et trente-huit (38) objectifs spécifiques.

La validation le 23 septembre 2016 de l'édition 2016 du rapport national sur le développement humain avec pour thématique « Migration, Développement humain et lutte contre la pauvreté au Mali » constitue un autre document de référence de taille pour une meilleure appréciation de la problématique et de la recherche d'alternatives appropriées.

Ces exercices de planification pour un développement plus équilibré et durable, traduisent la volonté et l'engagement des plus Hautes Autorités à éliminer sur toutes ses formes la pauvreté, les vulnérabilités et toutes les situations assimilées.

Mesdames et messieurs,

Les défis migratoires actuels n'ont jamais été aussi complexes que pendant ces récentes années où les drames les plus tragiques sont devenus fréquents et nombreux (376 Maliens en 2015), où les relations politiques et de coopération n'ont jamais été aussi tendues, parfois par insuffisance de dialogues ou par manque de convergence ou tout simplement à cause de nos pressions sociales respectives.

C'est pourquoi, l'adoption des objectifs du développement durable par les Etats membres des Nations Unies, le 25 septembre 2015, est une chance pour l'humanité en raison de la pertinence de ses objectifs, surtout les cibles spécifiques à la migration, en parfaite cohérence avec la politique nationale de migration validée par le Gouvernement le 03 septembre 2014.

Ainsi, par rapport aux objectifs de développement durable **1 « Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout (sous cibles 1.1 à 1.5) », 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et « 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (sous cible 3.c) »,** la PONAM propose un éventail de réponses et d'actions adaptées aux causes ou motivations de la migration dont la pauvreté, de loin la plus déterminante, les questions d'insertion ou de réinsertion, l'insuffisance ou parfois le manque d'opportunités, etc. Son plan d'actions 2015-2019, validé en même temps que le document de politique, dégage des actions spécifiques adaptées aux causes

profondes de la migration dans les zones de départ et ciblées. De ces nombreuses formes de vulnérabilité, je me permets d'insister sur celles qui fragilisent les migrants ouest-africains et certainement d'ailleurs, régulièrement exposés à toutes formes de risques et dangers le long de leurs parcours (et particulièrement le long des routes de la Méditerranée Occidentale), au nombre desquelles : pires pratiques d'agressions de toutes sortes, de raquettes, d'enlèvements ou détentions contre paiement de rançon, de viols, de traite et de trafic humain, de traumatismes variés, etc.

L'axe 1 de la politique nationale de migration a été prioritairement retenu pour répondre aux défis et enjeux liés à la sécurisation et à la protection des migrants avec des actions focalisées sur la défense et la promotion des intérêts, la protection le long des parcours, le contrôle et la gestion des flux, les actions d'information et de sensibilisation (communication), l'assistance sanitaire, etc.

Les axes 3 « réinsertion » et 4 « valorisation et mobilisation des capacités de la diaspora » préconisent aussi d'autres actions plus ciblées et efficaces de renforcement de la résilience des migrants qu'ils soient potentiels, en transit ou de retour et cet impératif ne peut se développer qu'à travers une plus grande coopération internationale avec pour unique objectif de « réduire leurs vulnérabilités et de renforcer leur résilience ». Dans le même ordre, se justifie parfaitement l'objectif 16 qui vise à « Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes (*sous cibles 16.2, 16.9*) ». Ainsi, l'exploitation et la traite, de même que les autres formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants, constituent un pan de l'axe 1 de la politique nationale. En partenariat avec la société civile et la CEDEAO, d'importantes actions ont été déjà réalisées.

Sur un plan plus sécuritaire, le Gouvernement du Mali a entrepris à partir des années 2000, des opérations de recensement dont le Recensement Administratif à Vocation Electorale RACE 2001, le Recensement Administratif à Caractère d'Etat Civil RAVEC 2009 dont la mise à jour se fait régulièrement au regard des enjeux électoraux. Le fichier du RAVEC représente aujourd'hui la principale base de données pour l'établissement des passeports et bientôt les cartes d'identité biométriques. Ce dispositif est également renforcé par un ensemble de mesures visant à rendre fiable le processus d'enregistrement des naissances. Ces initiatives du Gouvernement constituent les meilleurs moyens de sécurisation et de contrôle des flux qui méritent un accompagnement soutenu de nos partenaires techniques et/ou financiers.

En application des principes de la libre circulation dans l'espace CEDEAO, le Gouvernement s'active vers la migration du système de confection des cartes d'identité nationales vers la biométrie.

En résumé, la PONAM préconise une plus grande cohérence entre les politiques et stratégies de migration et de changements climatiques, notamment à travers le renforcement de la résilience des populations, des migrants, la réduction de leur vulnérabilité.

Par rapport aux objectifs de développement durable **4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (sous cibles 4.4, 4.7 b) »** et **5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles (sous cibles 5.1, 5.2) »**, mon département focalise son programme d'actions des 3 prochaines années sur :

- La sécurisation et la protection des migrants à travers des dispositifs opérationnels et innovants en matière d'assistance sanitaire le long des parcours migratoires avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers dont la Suisse et l'Union Européenne. Les migrants les plus vulnérables et les volontaires au retour sont prioritairement visés par cette assistance sanitaire en raison de leur extrême fragilité, conformément aux objectifs et actions définis au niveau de l'axe 1 de la PONAM, à savoir protéger et sécuriser les enfants contre le trafic et la traite en facilitant la mise en place d'un système de veille, de contrôle, de protection et d'assistance fonctionnel ;
- Le renforcement des capacités techniques des acteurs (Etat, Collectivités, Société civile) de la chaîne d'assistance et de protection le long des parcours migratoires et des zones de départ (la migration étant le plus souvent motivée par le manque ou l'insuffisance des opportunités d'insertion professionnelle au profit des jeunes, notamment déscolarisés ou ruraux).

Ces objectifs sont aussi en adéquation avec l'axe 3 de la PONAM qui vise la réalisation des migrants de retour (candidats potentiels, en transit et de retour). En outre, de plus en plus de jeunes diplômés, demandeurs d'emplois ou de formation professionnelle émigrent dans des conditions assez souvent périlleuses. Les femmes et les filles migrantes ou en mobilité doivent être protégées contre toutes formes d'abus, de discrimination.

L'octroi de bourses d'études et/ou de formation professionnelle, permettraient aux migrants diplômés ou analphabètes d'augmenter leur employabilité au niveau local ou sous régional dans le métier de leur choix.

Mesdames et Messieurs,

Des autres objectifs en rapport avec la migration, il faut citer les cibles 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent (*notamment ses sous cibles 8.1 et 8.3*) », 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (*à travers ses sous cibles 10.1, 10.7, 10.7c*) ».

Les études socio anthropologiques réalisées par mon département au niveau de certaines zones de départ et dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale du Mali (élaborée suivant une approche globale mettant en adéquation les questions de migration et développement y compris celles spécifiques à l'emploi, à la formation professionnelle et à la croissance) et à partir des spécificités migratoires des différentes régions, des capacités (techniques, financières, etc.) de la diaspora font ressortir que l'emploi représente selon les zones entre 70 et 90% des raisons de départ : d'où la nécessité de mettre en œuvre des initiales favorisant l'insertion, la réinsertion et l'entrepreneuriat des publics cibles concernés.

L'adoption par le Gouvernement du Mali de la politique nationale migratoire le 03 septembre 2014, au-delà des questions ci-dessus évoquées, est justifiée par la ferme volonté des autorités de réduire la pauvreté et les différentes formes d'inégalités.

Avec l'appui de l'OIM et du programme ACP-UE, mon Département le Ministère des Maliens de l'extérieur a organisé un atelier de restitution des résultats de l'étude d'évaluation des recommandations formulés par l'étude réalisée par le CIGEM en 2011 sur les mécanismes de réduction des coûts des transferts de fonds des Maliens de l'extérieur. Ainsi, il ressort que de la levée des clauses d'exclusivité effective depuis 2012 au Mali, on retient principalement:

- Au plan des effets positifs (avancées et acquis) : l'avènement de nouveaux opérateurs/STA et banques, le développement de la téléphonie mobiles et des modes de transferts associés, une tendance appréciée de la baisse du coût des transferts du fait de la libre concurrence, favorablement observé dans les contrats de représentation des Sociétés de Transfert d'Argent (STA), l'amélioration du taux de bancarisation.

- Tout en se réjouissant de ces avancées et des perspectives heureuses qu'elles offrent, il existe encore de nombreuses contraintes relatives (i) au faible niveau d'information de la diaspora sur les mécanismes, les meilleures pratiques et canaux de transfert de fonds, (ii) au foisonnement des systèmes/pratiques de transferts d'argent informels, (ii) la crainte d'éventuels risques de conflit

d'intérêt exprimée par les banques par rapport aux perspectives de développement des sociétés de téléphonie mobile, (iv) à la faible diversité des produits offerts par les banques aux migrants, (v) au manque de mécanisme de contrôle (mesures coercitives ou dispositions contraignantes) dans la circulaire, (vi) l'absence d'un cadre de concertation entre l'Etat, les acteurs financiers et non financiers, les migrants, etc.

- Des recommandations pertinentes formulées, il a été retenu à l'issue de l'atelier de (i) procéder à une large diffusion du cadre réglementaire sous régional et national régissant les transferts et les autres pratiques associées, (ii) mettre en place un système de renforcement du cadre législatif et réglementaire, (iii) faire une étude de faisabilité pour analyser l'environnement financier actuel et sa cohérence avec le cadre législatif et réglementaire, (iv) développer des produits adaptés aux besoins des migrants et de leur famille (étude d'identification de nouveaux produits adaptés aux besoins des migrants en partenariat avec les banques).

Mesdames et messieurs,

L'humanité entière est confrontée à de sérieux défis environnementaux qui compromettent les conditions de vie décentes des populations et l'amélioration de leurs revenus. Le processus de dégradation des ressources naturelles (base de l'amélioration des conditions de vie et la diversification des revenus) et leur incapacité à satisfaire les besoins des populations, exposent de plus en plus les populations à la vulnérabilité.

L'Objectif de développement durable 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions de sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (sous cible 13.1) » s'inscrit dans ce sens. Il vise le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation des populations face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles.

La PONAM y consacre un point spécifique aux axes 4 et 6 respectivement relatifs à la valorisation et la mobilisation des capacités de la diaspora, au renforcement du partenariat stratégique et la coopération sur les questions de migration (meilleure synergie entre les institutions, les acteurs intervenants ; intégration de la migration dans les politiques sectorielles notamment le renforcement du lien entre Migration et environnement.

Mesdames et messieurs,

La mise en œuvre des objectifs de développement durable passe par le renforcement de la coopération bi et multilatérale, la mise en place de partenariats multi-acteurs plus soutenus, y compris avec le secteur privé. L'objectif 17 ainsi intitulé « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (*sous cible 17.18*) », a été défini dans ce sens, en vue d'apporter d'ici à 2020, « un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et de petits Pays insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance technique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays »

Conscient de l'importance des données statistiques dans le système de planification national et spécifiquement migratoires dans l'élaboration des stratégies, politiques et programmes d'actions, le Gouvernement du Mali avec l'appui de l'UE et l'ensemble des utilisateurs et producteurs de données, a mis en place en 2011 à travers le CIGEM une base de données spécialisée sur les migrations, structurée autour de 52 indicateurs qui couvrent l'ensemble du spectre migratoire et des besoins des acteurs institutionnels opérationnels. Ce dispositif a été renforcé à partir de 2012 par l'OIM qui a mis en place Displacement Tracking Matrix (DTM) qui fournit de nombreuses informations sur l'assistance humanitaire et qui est aujourd'hui transféré à la Direction Nationale du Développement Social du Mali. Un appui à l'intégration de ces deux outils, au renforcement des capacités humaines et matérielles, est fortement sollicité pour assurer leur pleine opérationnalisation. La politique nationale de migration élaborée et validée en 2014 par le Gouvernement du Mali, comporte un axe spécifique dédié à l'amélioration des connaissances sur les migrations à travers :

- L'appui à la mise en œuvre du « projet de création d'un Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur la Migration » à Bamako, une initiative du Gouvernement du Mali validée lors de la neuvième session ordinaire de l'Union Africaine, tenue du 28 au 29 juin 2006 à Banjul (EX.CL/Doc.314-IX, Décision sur la création du Centre africain d'études et de recherches sur la Migration, Doc.EX.CL/290-IX Add).
- La réalisation d'études et de recherches orientées sur l'action en matière de réinsertion et de réintégration, de protection et de sécurisation des migrants, de réinsertion, de valorisation et de mobilisation des capacités techniques et financières de la diaspora, etc.
- Le renforcement du dialogue et de la coopération scientifique

Mesdames et messieurs,

Pour atteindre cet objectif et ses résultats attendus et en exécution de la politique nationale de migration, le gouvernement à travers mon département met en œuvre une plateforme d'actions adaptées aux défis et aux besoins des acteurs, y compris les migrants : il s'agit des initiatives portant sur ;

- Le renforcement des capacités nationales et sous régionales des acteurs institutionnels et opérationnels sur les services sociaux de qualité en matière de protection et de sécurisation, d'assistance, etc. Les efforts du Gouvernement se sont focalisés sur ce champ sur l'information et la sensibilisation garantes d'une meilleure prévention et protection.
A ce titre, je me permets de saluer l'initiative courageuse et éminemment humaniste du Gouvernement suisse qui cherche à expérimenter à travers des initiatives plus innovantes, un projet d'amélioration de la protection des migrants vulnérables et d'intégration/réintégration des volontaires au retour ;
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement et de promotion économique à travers des initiatives d'insertion, de réinsertion et de réintégration adaptées et orientées vers des logiques de durabilité. Ainsi, en 2015, 21 projets de réinsertion à impacts immédiats, aussi bien créateurs de richesses que d'emplois, ont été financés par le Gouvernement à travers le budget spécial d'investissement. De même, mon département a au regard des problématiques spécifiques, élaboré quatre (04) projets pour une meilleure gestion des migrations qui sont en cours d'instruction dans le cadre du Fonds Fiduciaire ;
- La valorisation des ressources environnementales, bases de l'amélioration des conditions de vie des populations et leur protection contre les conséquences des changements climatiques, est plus qu'urgente. L'accord international historique sur le climat du 12 décembre 2015 à Paris à la suite de la 21^{ème} Conférence des « Parties » (COP 21) auquel sont parvenus les représentants de 195 Etats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, inaugure un nouvel espoir pour l'humanité et notamment les populations les plus exposées et vulnérables, une nouvelle ère de coopération mondiale et d'engagement des pays dont la Suisse à aller au plus vite vers son application.
- La prévention des états de vulnérabilité et la mise en œuvre d'actions spécifiques en matière d'assistance notamment aux catégories de personnes vulnérables par le renforcement de leur résilience, notamment leurs capacités de réponse,
- Le renforcement des capacités opérationnelles des services et institutions spécialisés dans la gestion des migrations.
- Enfin, le développement de la coopération internationale autour de la mise en œuvre de réponses adaptées aux vulnérabilités. Cette coopération doit être focalisée sur les meilleures réponses à apporter aux défis et enjeux de la

migration et doit s'opérer dans l'intérêt partagé des différentes parties prenantes.

Mesdames et messieurs

Les objectifs de développement durable offrent aujourd'hui aux populations de nos différents pays de réelles opportunités pour réduire de façon drastique la lutte contre la pauvreté et les autres formes de vulnérabilités. Ces Objectifs de Développement Durable nous offrent également une occasion de renforcer la coopération entre les États membres des Nations Unies dans le domaine du développement économique et humain durable.

Mesdames et messieurs

Les Objectifs de Développement Durable sont en cohérence avec les politiques et stratégies de nos États et particulièrement du Mali à travers son cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, le projet de société du Président de la République son excellence Ibrahim Boubacar Keita, la déclaration de politique du Premier Ministre et des politiques sectorielles dont la politique nationale de migration. Cette dernière, la politique nationale de migration, bien qu'antérieure, a plusieurs référents au niveau des objectifs de développement durable (comme ci-dessus présentés). Sa promotion et sa mise en œuvre constituent l'une des plus grandes priorités du Gouvernement malien qui mobilise déjà d'importantes ressources, mais bien évidemment en deçà des efforts nécessaires à l'exécution de son plan d'actions, évalué à 120 milliards.

Mesdames et messieurs

Comment atteindre ses objectifs de développement durable et notamment les cibles ci-dessus citées, sans un partenariat fécond avec l'OIM en raison de sa dimension internationale et de sa capacité de mobilisation.

Aussi, je voudrais à ce titre et au nom du Gouvernement saluer le professionnalisme de votre institution et de son équipe surtout celle de Bamako dirigée par Bakary Doumbia et vous remercier particulièrement Monsieur le Directeur Général pour vos multiples appuis, vos investissements personnels en faveur des migrants du Monde.

Mesdames et messieurs pour terminer qu'il me soit permis d'adresser mes vives félicitations aux organisateurs pour la qualité de l'organisation de cet atelier auquel ils ont bien voulu nous associer.

Je voudrais enfin souhaiter que de nos échanges, que j'espère des plus fructueux, débouchent sur de meilleures conclusions et recommandations pertinentes favorisant l'atteinte des objectifs de développement durable.

À vous tous Mesdames et Messieurs, encore une fois merci de votre invitation et de votre aimable attention.

Abdramane SYLLA

Ministre des Maliens de l'extérieur